|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/TRANS/2018/19 |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | Distr. générale12 décembre 2017FrançaisOriginal : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des transports intérieurs

**Quatre-vingtième session**

Genève, 20-23 février 2018

Point 9 de l’ordre du jour provisoire

**Résultats des réunions du Bureau du Comité des transports intérieurs**

 Résultats des réunions du Bureau du Comité des transports intérieurs en 2017

 Note du secrétariat

|  |
| --- |
| *Résumé* |
| Le présent document rend compte des résultats des réunions tenues par le Bureau du Comité des transports intérieurs en 2017. |
| Le Comité est invité à examiner le document ECE/TRANS/2018/19 et à se référer aux décisions adoptées par le Bureau au titre des points pertinents de son ordre du jour. |
|  |

 Introduction

1. Conformément aux décisions prises par le Comité des transports intérieurs, ci-après dénommé « le Comité » ou « le CTI » (documents ECE/TRANS/125, par. 14 et 15, et ECE/TRANS/254, par. 163), le Bureau du Comité s’est réuni les 24 février, 13 juin, et 30 novembre et 1er décembre 2017.

2. Conformément au plan d’action de la Commission économique pour l’Europe (CEE), le Bureau remplit les fonctions ci-après relatives à l’organisation des sessions annuelles du Comité :

a) Élaborer un ordre du jour bien ciblé en définissant les objectifs et en précisant le temps à consacrer à chaque question ;

b) Indiquer les principaux sujets pour lesquels des décisions sont nécessaires ;

c) Choisir les thèmes de discussion de la session ;

d) Contrôler et évaluer le travail effectué depuis la session précédente ;

e) Suivre le déroulement des activités et les coordonner de façon à éviter qu’elles fassent double emploi avec celles d’autres organisations concernées ;

f) Formuler des propositions concernant les activités prioritaires du programme de travail en indiquant, lorsque c’est possible, différentes options (document E/ECE/1347, chap. III, A, 2 b)).

3. Les annexes rendent compte des résultats des réunions du Bureau, conformément à son mandat, pour examen par le Comité.

Annexe I

 Résultats de la sixième réunion du Bureau du Comité
des transports intérieurs pour la période 2016-2017
(24 février 2017)

 I. Participation

1. La réunion était présidée par M. Jerzy Kleniewski (Pologne). Y ont participé les membres suivants : M. Sergey Andreev (Fédération de Russie), Mme Ingeborg Annette Dettbarn (Allemagne), M. Sergei Dubina (Bélarus), M. Antonio Erario (Italie), M. Bob Oudshoorn (Pays-Bas), Mme Isabelle Paillet (France), M. Jean-Claude Schneuwly (Suisse), M. Kristof Schockaert (Belgique) et M. Roman Symonenko (Ukraine). Mme Carmen Giron (Espagne) et M. Ravil Isgandarov (Azerbaïdjan) n’ont pas pu y prendre part.

 II. Questions découlant de la soixante-dix-neuvième session
du Comité des transports intérieurs

2. Le Bureau s’est dit satisfait de l’excellente organisation du soixante-dixième anniversaire et de la soixante-dix-neuvième session du CTI, en particulier de la réunion ministérielle du 21 février et de plusieurs manifestations parallèles à fort impact organisées les 20 et 22 février, à savoir le Festival mondial du film sur la sécurité routière, la Conférence sur l’exportation de véhicules d’occasion organisée par la CEE et le Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE), la Conférence de haut niveau sur les transports par voie navigable et l’atelier de renforcement des capacités sur les conventions des Nations Unies relatives au transport organisé par la Banque islamique de développement et la CEE. L’exposition et la brochure retraçant les 70 ans d’histoire du CTI ont été particulièrement saluées par les membres du Bureau. Jamais autant de ministres et de vice-ministres n’avaient participé à une réunion du Comité ou de tout autre organe de la CEE. Près de 40 ministres et vice-ministres ou secrétaires d’État étaient présents, ainsi que plus de 500 participants de haut niveau représentant 90 pays et pratiquement tous les principaux acteurs du domaine des transports. Le point culminant de la réunion ministérielle a été l’adoption d’une résolution ministérielle très importante intitulée « Embrasser l’ère nouvelle de la viabilité des transports intérieurs et de la mobilité », qui a été signée solennellement par 58 gouvernements ainsi que par la Commissaire européenne aux transports, Mme Violeta Bulc, et qui contribuera grandement à renforcer le Comité dans les années à venir. Grâce au haut niveau de participation et à la présence de dirigeants, le Comité a pu adopter plusieurs décisions importantes le 24 février 2017. Le Bureau s’est félicité de l’élaboration et de la diffusion en temps opportun, avant la session annuelle, des documents officiels et de leurs traductions ainsi que d’un projet de liste simplifiée et concise des principales décisions dans les trois langues officielles de la CEE, et a remercié le secrétariat d’avoir organisé avec succès un événement qui fera date dans l’histoire du CTI.

3. Le Bureau a conclu que la réunion ministérielle consacrée au thème « Passé et avenir du Comité des transports intérieurs de la CEE » a constitué une occasion unique d’accroître le rayonnement du Comité, d’établir des liens avec des décideurs du monde entier et de renforcer sa place dans un environnement en évolution rapide où les changements de stratégie sont fréquents. Au vu des résultats de la réunion ministérielle et de leur retentissement dans les capitales du monde entier, le Bureau a appuyé à l’unanimité l’idée que le Comité devrait en organiser d’autres à intervalles réguliers. Différentes options ont été examinées quant à la fréquence de telles réunions, et il a été proposé que la prochaine soit organisée dès 2018. Il a également été suggéré d’en organiser une à l’occasion du soixante-quinzième anniversaire du CTI, en 2022. Il a aussi été proposé d’instaurer une périodicité quadriennale ou quinquennale sur l’exemple du processus ministériel « Un environnement pour l’Europe » lancé avec succès par la Division de l’environnement de la CEE. Indépendamment de la date de tenue de ces réunions, il faudrait prévoir le temps nécessaire pour consulter les organismes nationaux chefs de file quant au choix des thèmes abordés.

4. En outre, le Bureau a pris note de la portée politique de la résolution ministérielle que le Comité a approuvée le 24 février. Deux éléments sont ressortis des débats. Le premier est la décision 1 de la résolution ministérielle et la suite à lui donner à la soixante-septième session de la CEE (Genève, 26-27 avril 2017), qui devrait demander au Conseil économique et social de charger le Comité de lui faire rapport en parallèle conformément à cette décision 1. Le Bureau a fait part de son engagement et de sa détermination à appuyer activement la mise en œuvre de cette décision dans les capitales nationales, à Genève (à la session de la Commission) et à New York (durant les délibérations du Conseil économique et social) par les voies appropriées.

5. Le second élément concerne le recensement des principaux domaines thématiques de la résolution dans lesquels le Comité et ses organes subsidiaires devaient continuer de renforcer leur action, notamment en matière de véhicules autonomes, de numérisation, de création et de gestion de bases de données, de développement durable, de sécurité routière, d’achèvement de l’harmonisation du droit du transport ferroviaire et de liaisons de transport entre l’Europe et l’Asie. À la lumière de ce débat, le Bureau a souligné l’importance de l’examen stratégique du Comité et la nécessité de veiller à ce que le processus de consultation soit ouvert, inclusif et transparent, et que les groupes de travail contribuent à l’élaboration finale de la stratégie du Comité, conformément aux décisions prises par le Comité le 24 février 2017. La prochaine étape du processus consistera à ce que le secrétariat établisse en temps voulu la version définitive du document de stratégie, en étroite consultation avec le Bureau et les présidents et vice-présidents des comités de gestion et des organes subsidiaires du CTI.

6. Alors que la communauté internationale s’efforce d’atteindre les objectifs de développement durable, la résolution ministérielle a affirmé que la transition vers des déplacements et des transports durables était au cœur des travaux du Comité, qui jouera un rôle indispensable en contribuant au succès de ce processus. Les ministres et vice-ministres du monde entier ont grandement aidé le CTI à continuer de renforcer son rôle de plateforme internationale de promotion de la concertation sur les politiques en réunissant décideurs de haut niveau, en faisant connaître les meilleures pratiques, en menant des activités de renforcement des capacités et en procédant à des analyses, en plus de ses travaux de réglementation de base. Des responsables du domaine des transports toutes origines confondues − gouvernements, ensemble des principaux acteurs sectoriels et intersectoriels, organisations intergouvernementales et non gouvernementales, industriels et universitaires − ont reconnu le rôle que le Comité jouait en tant que : a) centre de conventions et d’accords internationaux permettant d’accélérer l’adoption de normes communes et de réglementations adoptées au niveau international à l’appui de transports et de déplacements durables, y compris en milieu urbain ; b) instance chargée de collecter et de diffuser les meilleures pratiques du monde entier ; c) tribune d’analyse politique et institutionnelle ; et d) mécanisme de coordination des activités de renforcement des capacités et d’assistance technique pour les États membres et les parties contractantes concernés.

7. Le Bureau s’est félicité des résultats de la septième réunion des présidents des organes subsidiaires du Comité, qui était réservée aux représentants des gouvernements. Y ont participé 70 représentants de 35 pays, dont 11 États non membres de la CEE, ainsi que 22 présidents et vice-présidents de groupes de travail et de comités de gestion. Le débat qui a suivi a donné lieu à des échanges instructifs et fructueux sur la manière de renforcer la participation des Parties contractantes non membres de la CEE aux travaux du Comité et de ses organes subsidiaires (voir l’annexe VII, qui figure dans le document ECE/TRANS/270/ Add.1).

8. Le Bureau s’est félicité de la participation active des États non membres de la CEE à l’examen des points de l’ordre du jour et a souhaité que cette tendance se poursuive à l’avenir, mais en espérant que l’accent soit mis sur les interventions de gouvernements.

9. Lors de sa réunion de juin, le Bureau devait réfléchir au thème de la réunion de l’année suivante. Les thèmes potentiels n’avaient pas été examinés au cours de la réunion du Bureau.

10. Compte tenu de la décision prise par le CTI lors de sa session restreinte de procéder à un examen stratégique du Comité à sa quatre-vingtième session annuelle, le thème de la session restreinte de l’année suivante devait portersur cette question stratégique.

11. Le Bureau a pris note avec regret de l’annonce du départ à la retraite de l’un de ses plus anciens membres, M. Bob Oudshoorn (Pays-Bas) et l’a remercié de son appui constant aux travaux du Comité et de divers organes subsidiaires au fil des ans.

 III. Date de la prochaine réunion

12. Le Bureau a décidé de tenir sa prochaine réunion le mardi 13 juin 2017 à partir de 10 heures, dans la salle V.

Annexe II

 Résultats de la septième réunion du Bureau du Comité
des transports intérieurs pour la période 2016-2017
(13 juin 2017)

 I. Participation

1. La réunion était présidée par M. Jerzy Kleniewski (Pologne). Y ont participé les membres suivants : M. Sergey Andreev (Fédération de Russie), Mme Ingeborg Annette Dettbarn (Allemagne), M. Antonio Erario (Italie), Mme Carmen Giron (Espagne), Mme Isabelle Paillet (France), M. Jean-Claude Schneuwly (Suisse), M. Kristof Schockaert (Belgique), M. Hans Gerard Scholten (Pays-Bas) et M. Roman Symonenko (Ukraine). M. Sergei Dubina (Bélarus) et M. Ravil Isgandarov (Azerbaïdjan) n’ont pas pu y prendre part. M. Franciszek Labno était présent au nom de la Commission européenne.

 II. Bilan de la soixante-dix-neuvième session du Comité
des transports intérieurs

2. Lors de sa réunion du 24 février 2017, le Bureau a examiné les résultats de la soixante-dix-neuvième session du Comité et s’est dit satisfait de l’excellente organisation du soixante-dixième anniversaire, en particulier de la réunion ministérielle du 21 février et de plusieurs manifestations parallèles à fort impact organisées les 20 et 22 février 2017. En outre, il a appuyé à l’unanimité l’idée que le Comité devrait organiser des réunions ministérielles régulières et il a prié le secrétariat de préparer un document informel présentant différentes possibilités (document informel no 1).

3. Après avoir examiné les différents scénarios d’organisation de réunions ministérielles par le Comité, le Bureau a exprimé sa préférence pour la proposition 1 (réunions ministérielles spéciales en fonction des avancées internes majeures) et la proposition 2 (réunions ministérielles spéciales en fonction de dates marquantes). Ces deux scénarios ont été mis en œuvre avec succès par le Comité dans le passé. La proposition 3 (réunions ministérielles régulières selon une périodicité convenue) a eu moins d’écho, car elle n’a jamais été expérimentée, mais il a été décidé de la conserver pour examen ultérieur. Le Bureau a apporté son appui à l’organisation des futures réunions ministérielles au Palais des Nations de Genève, qui présente des avantages notables en termes d’appui administratif, d’infrastructures de conférence et de services de secrétariat. Toute offre crédible d’États membres relative à des questions de coût et d’organisation sera évaluée au cas par cas. Quant aux dates des futures réunions ministérielles, le secrétariat a proposé 2020 pour marquer la fin de la Décennie d’action pour la sécurité routière, et 2022 pour commémorer le soixante-quinzième anniversaire du CTI. Une troisième réunion a été proposée pour 2018, à l’occasion de l’achèvement de la phase III du projet de liaisons de transport Europe-Asie (LTEA), mais il a été pris note des délais serrés d’organisation.

**Document**

Document informel no 1

 III. Réunion du Président du Comité des transports intérieurs avec le Comité exécutif

4. Le Président a informé le Bureau de sa participation à la quatre-vingt-onzième réunion du Comité exécutif de la CEE le 24 mars 2017, à laquelle ont été présentés les résultats concrets et tangibles obtenus par le CTI et ses organes subsidiaires. La prolongation des mandats des groupes d’experts a été approuvée et la question du financement de la base de données pour l’échange d’informations concernant l’homologation de type a été discutée librement.

**Document**

Rapport du Président du Comité des transports intérieurs au Comité exécutif, sous forme de présentation PowerPoint

 IV. Les transports à la soixante-septième session
de la Commission

5. Le Bureau a été informé de la place prépondérante qu’avaient occupée les travaux du Comité lors de la soixante-septième session de la Commission (Genève, 26-27 avril 2017) ainsi que des décisions relatives aux transports. Il a noté que la Commission avait adopté : a) une décision chargeant le CTI de faire rapport en parallèle au Conseil économique et social ; et b) une décision concernant la création d’un fonds pour la sécurité routière. Ces deux décisions figurent dans le rapport de la Commission au Conseil économique et social (E/ECE/1480). En outre, trois résolutions adoptées par le Comité ont été présentées à la Commission pour information, sur décision du Comité.

6. Le Président a en outre informé le Bureau de sa participation active à une manifestation parallèle informelle (un petit déjeuner avec les Présidents des Comités sectoriels de la CEE) consacrée à la coopération intersectorielle au sein de la CEE en vue de promouvoir la réalisation des objectifs de développement durable et aux principaux résultats obtenus par le CTI. Après un bref débat, et sur proposition du secrétaire exécutif, les Présidents des Comités sectoriels de la CEE ont convenu de la nécessité d’une coopération renforcée entre leurs comités, notamment par la participation aux réunions parallèles des organismes à Genève. Il est prévu/attendu que les Comités s’échangent leurs calendriers de réunion.

7. Le Bureau a accueilli avec satisfaction les résultats de la soixante-septième session de la Commission, particulièrement le fait que le Comité fasse rapport en parallèle au Conseil économique et social, ainsi que l’inclusion de la décision correspondante et du projet de résolution du Conseil dans le document E/2017/15/Add.1.

**Document**

Programme de la soixante-septième session de la CEE

 V. Suite donnée à la session réservée aux gouvernements

8. Le Bureau a rappelé que le Comité, conscient de la nécessité de s’adapter à un environnement mondial en plein bouleversement, avait décidé que le secrétariat établirait, en étroite concertation avec le Bureau et les présidents des organes subsidiaires du Comité et des comités de gestion des conventions de l’ONU sur les transports relevant du CTI, un document stratégique énonçant les priorités et les grandes orientations.

9. Tenant compte du retard considérable accumulé dans la préparation de la stratégie du CTI, le Bureau a renouvelé sa demande de recevoir la version finale du document un mois avant sa réunion prévue en novembre, pour que les États membres et leurs administrations nationales puissent en faire une analyse approfondie. Il s’est par ailleurs déclaré favorable à la décision du Comité d’inviter ses organes subsidiaires à appuyer ces efforts en soumettant au secrétariat des contributions stratégiques pour analyse et synthèse.

10. En outre, le Comité, à sa soixante-dix-neuvième session annuelle, avait invité les groupes de travail à soumettre des propositions pour l’élaboration de sa stratégie. Le secrétariat a fourni des informations sur les préparatifs et la planification en vue de l’achèvement de ce document. Le Bureau a pris note qu’il examinera à sa réunion de novembre le document complet, qui servira de base au document officiel de la session restreinte de la session de 2018 du Comité*.* La longueur de ce document excédant largement la limite autorisée, le secrétariat s’efforcera de le faire traduire en entier et en temps voulu dans les trois langues officielles.

**Document**

Document informel no 2 (à paraître)

 VI. Préparation de la quatre-vingtième session du Comité
des transports intérieurs

11. Le Bureau a examiné la préparation de la quatre-vingtième session du Comité, sur la base du projet d’ordre du jour établi par le secrétariat (document informel no 3), ainsi que des propositions du secrétariat quant aux thèmes possibles du débat de politique générale de haut niveau (document informel no 4).

12. Compte tenu de l’expérience des sessions précédentes et de la nécessité de consacrer suffisamment de temps au débat de fond durant les sessions annuelles, le Bureau a pris les décisions suivantes :

* Tous les documents pertinents devront être envoyés aux membres du Bureau au moins un mois avant le début de la session ;
* Le nombre d’orateurs sera limité ;
* Le secrétariat devra poursuivre sa vérification interne préalable des présentations pour veiller à ce que leur durée ne dépasse pas le temps imparti.

13. Le Bureau a décidé que la durée du débat de politique générale prévu dans l’ordre du jour provisoire serait étendue à une journée entière, et que l’organisation de l’ordre du jour était satisfaisante et devait être maintenue. Il a par ailleurs été souligné qu’il importait que les organisations invitées à intervenir au titre du point de l’ordre du jour « Partenariats et activités d’autres organisations intéressant le Comité » disposent de suffisamment de temps pour leur présentation.

14. Le Bureau a examiné les différentes propositions contenues dans le document informel no 4 et a décidé qu’en 2018, le sujet du débat de politique générale de haut niveau serait celui de la proposition 3, « Intermodalité : la clef des transports durables et de l’écomobilité ». Les membres du Bureau ont convenu que les transports durables et l’écomobilité étaient au cœur des travaux du CTI, et que l’intermodalité avait le potentiel de débloquer la situation en ce qui concerne le transport durable et l’écomobilité sur les plans international, régional et local ainsi qu’au niveau des villes. La proposition 3 est donc un thème particulièrement important et opportun et il convient de l’aborder d’un point de vue global en y faisant participer tous les organes subsidiaires intéressés. En outre, les membres du Bureau ont convenu que ce thème gagnerait grandement à être abordé sous l’angle des effets de l’innovation.

15. Le Bureau a en outre examiné la question de l’optimisation de l’impact des résultats du débat de politique générale sur les travaux des organes subsidiaires du Comité. Il a donc été jugé important que les groupes de travail concernés fassent des suggestions de fond pour la préparation du débat de politique générale, et qu’ils tiennent compte dans leurs travaux des décisions et des autres résultats issus de ce débat.

16. Le secrétariat a suggéré d’inscrire à l’ordre du jour de la prochaine session du CTI un point relatif au projet de LTEA afin d’approfondir la question de la connectivité des transports entre l’Europe et l’Asie. Lors de sa réunion de novembre, le Bureau examinera à nouveau la question de l’inscription des LTEA à l’ordre du jour de la quatre-vingtième session annuelle du CTI, à la suite des décisions que le Groupe de travail chargé d’examiner les tendances et l’économie des transports prendra à sa réunion de septembre concernant ce projet.

17. Le Bureau a été informé par le secrétariat des résultats de la réunion ministérielle de la Commission économique et sociale pour l’Asie et le Pacifique (CESAP) sur les transports (5-9 décembre 2016, Moscou), au cours de laquelle les secrétariats de la CESAP et de la CEE ont été invités à étudier les possibilités de créer un comité interrégional de coordination pour les transports entre l’Europe et l’Asie. Le Bureau a confirmé son appui permanent à tout progrès qui pourrait être accompli de façon cohérente en matière de connectivité des transports grâce à de nombreux projets tels que l’autoroute transeuropéenne, le chemin de fer transeuropéen, le couloir Via-Carpatia et le projet de LTEA. Le Bureau a demandé que soient élaborés des projets de plan de travail et de mandat du comité interrégional de coordination pour les transports entre l’Europe et l’Asie. Il a confirmé ses bonnes dispositions à l’égard de cet organisme, à condition que sa création ne fasse pas double emploi avec des structures ou travaux existants.

18. Le Bureau a pris note de l’information selon laquelle le secrétariat de la CESAP avait été mandaté à la réunion ministérielle de 2016, mais pas le secrétariat de la CEE.

19. Le Bureau a décidé qu’un mandat du CTI, des États membres de la CEE et du Comité exécutif serait nécessaire pour créer l’organe conjoint compte tenu des incidences sur le budget-programme et les mécanismes intergouvernementaux actuels. Le secrétariat de la CEE pourrait bien entendu tenir des consultations informelles avec le secrétariat de la CESAP au sujet du projet et du mandat, et en informer le Bureau.

20. Enfin, le Bureau a conclu qu’idéalement, un projet de note de cadrage contenant le mandat et des documents complémentaires issus de consultations informelles entre les secrétariats de la CESAP et de la CEE devraient être soumis à la prochaine réunion du Bureau en novembre pour examen et observations. Ce n’est qu’après s’être pleinement assuré que les structures et les plans de travail ne feraient pas double emploi que le Bureau recommanderait au CTI la création du comité interrégional de coordination.

21. Le Bureau a débattu du thème de la prochaine réunion du Forum sur la sûreté des transports intérieurs du CTI et convenu qu’elle devrait être consacrée aux questions de sécurité et aux solutions de mobilité partagée.

22. Le Bureau a noté que le mandat du Groupe d’experts des aspects juridiques de l’informatisation du régime TIR (WP.30/GE.2) avait expiré le 31 mai 2017 et que le Groupe d’experts avait lors de sa quatrième session (16 et 17 mai 2017, Genève) demandé au Groupe de travail des problèmes douaniers intéressant les transports (13-16 juin 2017, Genève) de le prolonger pour lui permettre d’achever l’élaboration d’une nouvelle annexe à la Convention TIR. Le Bureau a approuvé la prolongation provisoire du mandat du Groupe d’experts jusqu’à la décision officielle du CTI ainsi que la programmation d’une réunion du Groupe les 30 et 31 octobre 2017. Il a noté que le CTI examinerait en février 2018 la question de la prolongation officielle du mandat.

**Documents**

Document informel no 3 et document informel no 4

 VII. Date de la prochaine réunion

23. Le Bureau a noté que sa prochaine réunion se tiendrait le jeudi 30 novembre et le vendredi 1er décembre 2017.

 VIII. Départ à la retraite de la Directrice de la Division
des transports durables

24. Informé du prochain départ à la retraite de Mme Eva Molnar, Directrice de la Division des transports durables, le Bureau l’a remerciée pour sa précieuse contribution. Malgré les nombreuses difficultés rencontrées, la Division est parvenue à remplir ses missions premières, à s’attaquer à d’autres tâches et à faire progresser la question de l’écomobilité grâce à ses activités réglementaires, analytiques, de renforcement des capacités et de concertation. Le rôle joué par Mme Molnar en tant que Directrice de la Division a été décisif pour l’obtention de ces résultats.

Annexe III

 Résultats de la huitième réunion du Bureau du Comité
des transports intérieurs pour la période 2016-2017
(30 novembre-1er décembre 2017)

 I. Participation

1. La réunion était présidée par M. Jerzy Kleniewski (Pologne). Les membres ci-après y ont participé : Mme Ingeborg Annette Dettbarn (Allemagne), M. Kristof Schockaert (Belgique), Mme Carmen Giron (Espagne), M. Sergey Andreev (Fédération de Russie), Mme Isabelle Paillet (France), M. Antonio Erario (Italie), M. Hans Gerard Scholten (Pays‑Bas), M. Jean-Claude Schneuwly (Suisse) et M. Stefano Paci (Commission européenne). M. Dominik Schmalen (Allemagne) et M. Mykhailo Harmash (Ukraine) y ont également pris part. M. Ravil Isgandarov (Azerbaïdjan), M. Sergei Dubina(Bélarus) et M. Roman Symonenko (Ukraine) n’ont pas pu y assister.

 II. Réunion avec les présidents des organes subsidiaires du Comité et des comités de gestion des instruments juridiques
de la Commission économique pour l’Europe

2. Les discussions du Bureau ont essentiellement porté sur la future stratégie du CTI, qui se fonde sur le projet élaboré par le secrétariat (document informel no 2) à partir du rapport sur le document de stratégie du CTI de la CEE. Le Bureau a décidé :

* De demander au secrétariat d’intégrer les observations formulées pendant les débats dans le projet de stratégie du CTI, tel qu’il figure dans le document informel no 2 ;
* De demander au secrétariat de transmettre au Bureau, par écrit et en anglais, ses observations sur la version révisée du projet de stratégie du CTI. Une fois ces observations intégrées, le secrétariat offrira à nouveau la possibilité de formuler des observations avant l’approbation finale du projet, à l’issue de laquelle le document sera diffusé sous la forme d’un document de réflexion (document informel) à la séance restreinte du Comité ;
* Que le document de travail pour la séance restreinte serait présenté à des fins d’orientation sous la forme d’un document informel en anglais seulement. Le Bureau propose toutefois d’envisager la possibilité de soumettre le document aux participants dans toutes les langues de travail ;
* De tenir des réunions extraordinaires du Bureau après la session du Comité, à distance ou, de préférence, à Genève, pour entamer la rédaction de la stratégie en vue de son adoption à la quatre-vingt-unième session du Comité en 2019. À cet effet, le Bureau a demandé au secrétariat : a) d’étudier les possibilités d’organiser des réunions supplémentaires du Bureau en fonction des besoins ; b) de fournir des renseignements précis sur les incidences budgétaires des travaux en cours. À cette fin, le secrétariat peut consulter les groupes de travail concernés, le cas échéant ;
* D’apporter en temps voulu des contributions en anglais au secrétariat, qui aidera les membres du Bureau à élaborer le document de stratégie. La réunion du Bureau faisant suite à la session annuelle du CTI sera consacrée à la mise au point d’un plan de travail détaillant les prochaines étapes.

3. Le Bureau a eu l’occasion d’examiner le document complet (document informel no 1, « Rapport sur le document de stratégie du CTI de la CEE »), dont l’avant-projet de résumé analytique avait été étudié pendant la séance restreinte de la soixante-dix-neuvième session annuelle du Comité (ECE/TRANS/2017/R.1). Le Bureau a décidé que le document informel no 1 serait présenté lors de la séance restreinte, comme indiqué dans l’ordre du jour provisoire annoté du CTI.

**Document(s)**

Document informel no 1 et document informel no 2

 III. Questions à caractère stratégique

 A. Projet de liaisons de transport Europe-Asie

4. Le Bureau a été informé des activités récentes menées dans le cadre du projet de LTEA et a examiné le résumé analytique et les conclusions (document informel no 3) de la phase III du projet. Le rapport final sera établi dès la fin des activités menées par le Groupe d’experts pendant la période 2013-2017. Il contiendra des recommandations déterminantes pour exploiter davantage les liaisons ferroviaires et routières entre l’Europe et l’Asie. Ces recommandations ont été entérinées par le WP.5 à sa trentième session (Genève, 4‑6 septembre 2017).

5. Le Bureau a également discuté de l’avenir du projet de LTEA après l’achèvement de la phase III, notamment de la conférence intergouvernementale prévue pour la session annuelle du WP.5 en 2018. Le Bureau a examiné les incidences potentielles de l’achèvement de la phase III du projet de LTEA et a demandé au secrétariat de changer, si possible, les dates de la session du WP.5, afin de faciliter la bonne organisation de la conférence.

**Document(s)**

Document informel no 3

 B. Comité interrégional de coordination pour les transports
entre l’Europe et l’Asie

6. Le Bureau a examiné les derniers faits nouveaux s’agissant de la proposition de créer un comité interrégional de coordination pour les transports entre l’Europe et l’Asie (note de synthèse no 1). Le Bureau a pris note du fait que le secrétariat avait consulté la CESAP au sujet de ses propositions de plans/de mandat pour le comité interrégional de coordination, conformément aux décisions du Bureau. Toutefois, en septembre 2017, le secrétariat de la CESAP a décidé de reporter ses travaux sur le comité interrégional de coordination en raison de son importante charge de travail.

7. Le Bureau a décidé d’inscrire la question du comité interrégional de coordination à l’ordre du jour du CTI, mettant l’accent sur : la décision découlant de la Conférence ministérielle de Moscou, qui pourrait succéder à la phase III du projet de LTEA ; sa volonté d’examiner l’initiative en vue d’éviter tout double emploi et de prendre en considération les incidences budgétaires potentielles.

**Document(s)**

Note de synthèse no 1

 C. Organisation internationale de la route

8. En novembre 2016, la CESAP a lancé une initiative visant à créer une organisation internationale de la route. Cette initiative est décrite dans le document de la CESAP intitulée « Making the Road Sector a Key Vehicle for Sustainable Development » (Faire du secteur routier un moteur clef du développement durable).

9. Le Bureau a reçu du secrétariat des informations sur l’organisation internationale de la route, qui figurent dans la note de synthèse no 2, et a convenu de continuer à échanger des renseignements au niveau interne et avec le secrétariat.

**Document(s)**

Note de synthèse no 2

 D. Objectifs de développement durable et Comité des transports intérieurs

10. Le Bureau a examiné les faits nouveaux concernant les objectifs de développement durable et leurs incidences potentielles sur les travaux du CTI et de la Division. Il a été informé de l’intérêt croissant de la communauté internationale, et en particulier de l’ONU, pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable (note de synthèse no 3), ainsi que de la contribution du Comité à trois grands mécanismes conçus pour suivre les progrès en matière de réalisation des objectifs liés aux transports. Le Bureau a également pris note de la plus large place accordée à la réalisation des objectifs de développement durable dans le projet de rapport annuel sur les activités menées en 2017 par les différents organes intergouvernementaux auxquels la Division des transports durables de la CEE fournit des services de secrétariat, notamment le CTI et ses organes subsidiaires (document informel no 4).

11. La décision 1 de la résolution ministérielle sur l’établissement, en parallèle, de rapports par le CTI a également été examinée au titre de ce point de l’ordre du jour. Le Bureau a pris note des renseignements fournis par le secrétariat sur la suite donnée à la demande du CTI de rendre également compte à la CEE et au Conseil économique et social (ECE/TRANS/270, par. 14 ; E/ECE/1480, par. 2, 5 et 6, et la décision E/67 ; E/2017/15/ Add.1, par. 2 de la section I B, p. 4).

**Document(s)**

Note de synthèse no 3 et document informel no 4

 E. Politique de la Commission économique pour l’Europe
en matière de collaboration avec le secteur privé

12. Le Bureau a reçu des informations sur la politique de la CEE en matière de collaboration avec le secteur privé, qui a récemment été adoptée par le Comité exécutif, ainsi que sur les incidences que cette politique pourrait avoir sur les travaux du CTI. Le Bureau l’a favorablement accueillie.

**Document(s)**

Document informel du Comité exécutif no 2017/40 et document informel du Comité exécutif no 2017/41

 F. Sécurité routière : initiative de l’Organisation mondiale de la Santé
sur les indicateurs volontaires de sécurité routière

13. Le Bureau a pris note des éléments nouveaux concernant l’initiative de l’Organisation mondiale de la Santé (OMS) sur les cibles et indicateurs volontaires de sécurité routière, sur le rôle du Comité et sur les contributions qu’il pourrait apporter. Le Bureau a reçu des informations du secrétariat et a examiné les incidences des discussions relatives aux cibles et indicateurs volontaires de sécurité routière sur les activités du CTI et de ses organes subsidiaires. Il a réaffirmé qu’il appuyait vigoureusement le rôle joué par les travaux du Comité en matière de sécurité routière et a rappelé l'importance qu’il attachait à une coopération harmonieuse avec l’OMS.

 IV. Documents programmatiques du Comité des transports intérieurs pour l’année 2018 devant être examinés
par le Bureau ou appelant une décision de sa part[[1]](#footnote-2)

14. Le Bureau a examiné le projet d’évaluation biennale (évaluation de l’exécution du programme) de ses travaux en 2016-2017 (document informel no 5) ; le programme de travail ainsi que les réalisations escomptées et les indicateurs de succès proposés pour chaque groupe d’activités du programme de travail relatif aux transports pour la période 2018-2019 (document informel no 6 et Add.1) ; le plan pour l’évaluation biennale des résultats pour l’exercice 2018-2019 (document informel no 7) ; le projet de cadre stratégique (plan-programme biennal) du sous-programme de la CEE « Transports » pour la période 2020-2021 (document informel no 8).

15. Le Bureau :

* A recommandé que le Comité approuve l’évaluation de l’exécution du programme pour 2016-2017 à sa quatre-vingtième session en 2018 ;
* A recommandé au Comité d’approuver le projet de programme de travail et son additif pour l’exercice 2018-2019, après avoir mis ces documents à jour en y intégrant les résultats des réunions des groupes de travail. La version finale des parties des programmes pourrait être élaborée à la session du CTI ;
* A recommandé au Comité d’approuver le plan pour l’évaluation biennale des résultats pour l’exercice 2018-2019 ;
* A examiné le projet de cadre stratégique du sous-programme de la CEE « Transports » pour la période 2020-2021.

**Document(s)**

Document informel no 5, document informel no 6 et Add.1, document informel no 7 et document informel no 8

 V. Examen des points de l’ordre du jour de la quatre-vingtième session du Comité des transports intérieurs

16. Le Bureau a examiné l’ordre du jour provisoire de la quatre-vingtième session du Comité (ECE/TRANS/273) ainsi que l’ordre du jour annoté (ECE/TRANS/273/Add.1).

17. Le Bureau a examiné le projet d’ordre du jour annoté du CTI.

18. Le Bureau a été informé de l’organisation du débat de politique générale « Intermodalité : la clef des transports durables et de l’écomobilité », qui se tiendra le 20 février 2018, et a pris note du document de réflexion (document informel no 9). Le Bureau a décidé que le débat durerait une journée, comme indiqué dans le document informel no 9.

19. Le Bureau a été informé des activités menées dans le domaine de la sécurité routière, et en particulier de celles du fonds d’affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité routière (note de synthèse no 4), des activités de l’Envoyé spécial du Secrétaire général de l’Organisation des Nations Unies pour la sécurité routière, M. Jean Todt, ainsi que des progrès réalisés dans la mise en œuvre de SafeFits (« Futurs systèmes sûrs de transport intérieur »). Le Bureau a demandé au secrétariat de fournir des informations écrites concernant les décisions du Secrétaire général concernant l’éventuelle création du fonds d’affectation spéciale et sur le rôle de la CEE.

20. En outre, le Bureau a été informé de l’état d’avancement de l’établissement de la base de données pour l’échange d’informations concernant les homologations de type (DETA) (note de synthèse no 5), des progrès accomplis dans l’application du projet e-TIR et de la mise en œuvre de la feuille de route relative aux systèmes de transport intelligents (STI) (note de synthèse no 6).

21. Le Bureau a noté que le CTI devait décider de la prolongation des activités du Groupe d’experts pour l’uniformisation du droit ferroviaire sur la base d’un nouveau mandat et a demandé au secrétariat d’adapter en conséquence les annotations à l’ordre du jour du CTI.

22. De plus, le Bureau a été informé des progrès réalisés dans le cadre des projets TEM/TER. Il a également reçu des informations actualisées concernant l’état d’avancement des préparatifs de la conférence mondiale sur les transports par voie navigable.

23. Le Bureau a reçu des informations à jour concernant la préparation de la réunion ministérielle du PPE-TSE, qui doit se tenir à Vienne en 2019. Il a apporté son appui à l’élaboration d’une étude sur les transports et l’aménagement urbain pour la cinquième réunion ministérielle de haut niveau de Vienne, en 2019, et a demandé au secrétariat de soutenir ces travaux, sous réserve de la disponibilité de fonds suffisants.

24. Le Bureau a examiné et approuvé l’ordre du jour provisoire de la quatre-vingtième session du Comité et a examiné le projet d’ordre du jour annoté. Une modification de l’annotation relative à la huitième réunion des présidents a été demandée.

**Document(s)**

Projets de documents ECE/TRANS/273 et Add.1, document informel no 9, note de synthèse no 4, note de synthèse no 5 et note de synthèse no 6

 VI. Questions diverses

 A. Élection du Bureau pour les sessions du Comité et des membres
du Bureau pour les années 2018 et 2019

25. Le Bureau a procédé à un échange de vues sur l’élection prochaine du Bureau pour les sessions du Comité et des membres du Bureau pour les années 2018 et 2019. Le secrétariat a informé le Bureau des modalités des élections et du nombre de membres du Bureau, comme indiqué dans le mandat et le règlement intérieur de la Commission (cinquième édition révisée) et dans les directives du Comité exécutif. Le secrétariat a également signalé au Bureau que, conformément aux lignes directrices en vigueur, les candidats devaient être nommés « bien à l’avance », ce qui n’était pas toujours possible étant donné qu’en vertu des pratiques actuelles, il n’existait pas d’échéance recommandée pour que les États membres présentent des candidatures, qui arrivaient parfois au secrétariat le jour même de la session du CTI.

26. (*À venir*)

 B. Calendrier des réunions du Comité et de son Bureau pour les années 2019 et 2020

27. Le Bureau a discuté de la possibilité d’organiser sa session de novembre plus tôt dans l’année afin de laisser plus de temps entre la réunion et la date limite officielle pour la soumission des documents officiels de la session annuelle du CTI. Le Bureau a conclu que cela ne serait pas possible car le fait de tenir sa réunion en fin d’année, après toutes les réunions des principaux groupes de travail, lui permettait de s’acquitter plus efficacement de ses tâches.

28. Le Bureau a examiné et approuvé le document informel no 10, dans lequel figure le projet de calendrier des réunions du Comité et de son Bureau en 2018 et 2019.

**Document(s)**

Document informel no 10

 C. Modalités de préparation des documents pour les réunions du Bureau

29. Le Bureau a décidé que les documents pour ses sessions devraient être préparés de la manière suivante :

* Ordres du jour : au plus tard quatre semaines avant la réunion ;
* Documents informels appelant des décisions de la part du Bureau : trois semaines avant la réunion ;
* Documents informels pour information seulement : dès que possible.

 D. Départ à la retraite du Chef de la Section des marchandises dangereuses et cargaisons spéciales

30. Après trente-cinq ans au service des Nations Unies , M. Olivier Kervella, Chef de la Section des marchandises dangereuses et cargaisons spéciales de la Division des transports durables, est parti à la retraite le 1er décembre 2017. Le Bureau a exprimé sa profonde gratitude à M. Kervella pour sa contribution aux travaux du Comité et pour sa carrière longue et bien remplie dans le domaine des transports, et en particulier du transport des marchandises dangereuses.

 E. Date de la prochaine réunion

31. Le Bureau a noté que sa prochaine réunion se tiendrait le lundi 19 février 2018, de 15 heures à 18 heures, dans la salle XII. Il a également noté que sa réunion suivant la quatre-vingtième session du Comité aurait lieu le 23 février 2018, dans l’après-midi.

1. Examen ou décision requis pour mobiliser des ressources aux fins du sous-programme « transports » pour les périodes 2018-2019 et 2020-2021. [↑](#footnote-ref-2)